

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2018

Présents-es :	Mme Simone BOWMAN, Présidente
	Mmes Corinne BAUDET, Célia BLATTER BARROS DA SILVA, Laurence FERNANDEZ-PAGE, Cécile FOURNIER, Geneviève MAYTAIN et Bénédicte DE RAEMY
	MM. Christian CHEYROUX, Gérald ESCHER, Thomas GAUDIN René GISIGER, Stéphane HILTY, Ivan MARTIGNONI, Michel MOUTON, Raphaël PRINA et Stéphane SCHWEIZER
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE, Secrétaire général
Conseil administratif :	M. Fernand SAVIGNY, Maire M. Christian GORCE, Conseillers administratifs
Excusés :	MM. Steve DELAUDE, Philippe ROUX et Philippe SIMON
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A.	Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 22 mars 2018	2
B.	Communications du Bureau du Conseil municipal	2
1.	Prise de position du Conseil municipal suite à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 21 mars 2018.....	2
2.	Informations diverses	3
a)	Élection complémentaire au Conseil administratif	3
b)	Désignation des membres du Bureau pour 2018/2019	3
C.	Rapports de commission.....	3
1.	Rapport de la Commission de l'urbanisme et du plan directeur communal relatif au Plan directeur communal.....	3
2.	Rapport de la Commission des Affaires sociales concernant les subventions aux associations selon le budget 2018 (1ère tranche).....	5
3.	Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable (CEDD) : le développement durable et Perly-Certoux : ancrage et déploiement.....	5
D.	Propositions de l'Exécutif	8
1.	Projet de délibération N°3-2018 : Ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 120'000.- pour la valorisation des chemins communaux.....	8
2.	Projet de résolution N°1-2018 : Plan directeur communal de Perly-Certoux – adoption	10
3.	Projet de résolution No 2-2018 : Plan directeur des chemins pour piétons - adoption.....	11
4.	Présentation des comptes communaux 2017	12
E.	Communications du Conseil administratif.....	13
1.	Informations diverses	13
c)	Dépassement de crédit – patinoire synthétique	14
d)	Réponses aux questions individuelles posées lors de la dernière séance	14
i.	Départ d'une famille de migrants (Question de Mme Maytain)	14
ii.	Sirènes d'ambulance (Question de M. Delaude)	14
F.	Propositions individuelles & questions	15
a)	Infraction à la circulation au chemin du Pont.....	15

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

b) Site internet : mise à jour du Bureau.....	15
c) Securitas et horaire des Failles	15
d) Tournoi des élus de hockey	15

Mme la Présidente Simone Bowman souhaite la bienvenue à l'assemblée. Elle salue M. Fernand Savigny, Maire et le Conseiller administratif, M. Christian Gorce, ainsi que quatre personnes dans le public.

Elle excuse les absences de MM. Delaude, Roux et Simon, et annonce que Mme de Raemy aura du retard.

Elle ouvre la séance à 20h02.

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 22 mars 2018

Des erreurs matérielles (adjectif manquant, redite du même mot) sont signalées. Elles sont rectifiées dans le document final mais non énumérées ici individuellement.

P. 1, liste des membres : supprimer M. David BÉDERT et ajouter M. Ivan MARTIGNONI

P. 4, dernière phrase, ajouter : (...) *les documents relatifs aux changements demandés par le Conseil d'Etat n'ont été fournis ~~et~~ à la mairie par le mandataire que lundi soir.*

P. 9, lettre b) Education citoyenne 2018, 4^e paragraphe, 2^e phrase, modifier : ~~Sans parler de sabotage,~~ **Il y a, en effet, une question de sécurité dans le cadre d'activités suivies par des adolescents plus actifs et des enfants plus fragiles.**

Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du 22 mars 2018 est adopté par 12 voix « pour », aucune voix « contre » et deux abstentions.

Compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 22 mars 2018

Le compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 22 mars 2018 est approuvé par 12 voix « pour », aucune voix « contre » et deux abstentions.

B. Communications du Bureau du Conseil municipal

1. Prise de position du Conseil municipal suite à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 21 mars 2018

M. Mouton relève que la demande porte sur une décision relative à l'attribution d'un montant de CHF 20'000.- pour une manifestation qui a déjà eu lieu. Il demande ce qui se passerait si ce montant était refusé.

M. Savigny répond que, concrètement, c'est la Ville de Genève qui pourra réduire son coût, vu que cet événement déborde le territoire de la Ville de Genève.

M. Mouton s'étonne toutefois que cet événement, annuel, ne soit pas anticipé par l'ACG.

M. Savigny répond que la subvention n'est pas donnée si les communes le décident.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente fait voter comme suit :

Par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 21 mars 2018 relative à la

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

participation du Fonds intercommunal de CHF 20'000.- destinée à soutenir la coordination des Journées européennes des métiers d'art 2018 (JEMA).

2. Informations diverses

a) Élection complémentaire au Conseil administratif

La Présidente informe que le premier tour de l'élection complémentaire au Conseil administratif aura lieu le 23 septembre 2018. Trois candidat-e-s se présentent.

b) Désignation des membres du Bureau pour 2018/2019

La Présidente informe que les noms des candidat-e-s doivent être communiqués au Bureau la semaine suivante jusqu'au 3 mai 2018.

C. Rapports de commission

1. Rapport de la Commission de l'urbanisme et du plan directeur communal relatif au Plan directeur communal

M. Gisiger, président de la Commission, indique que la Commission s'est penchée surtout sur les modifications demandées par l'Etat. Il demande aux membres s'ils ont des questions, s'ils ont tous saisi l'envergure du PDCom et de ce rapport de commission.

M. Hilty regrette d'avoir manqué de temps de se plonger dedans. Il demande au président de la Commission s'il peut synthétiser ce sujet et donner une indication sur le refus d'un membre de la Commission de voter ce rapport.

M. Gisiger répond que ce refus porte sur le tracé du télécabine indiqué dans le PDCom, sachant que cette télécabine est encore un projet. Si la commune veut enlever ce tracé, elle risque un refus de son PDCom, donc la commission a décidé de laisser ce tracé sur son PDCom.

M. Savigny complète en soulignant que le débat a porté sur une certaine incohérence entre les demandes de l'Etat car la commune n'a pas pu indiquer sa proposition en matière de circulation à Perly, au motif qu'elle appartient à une autre procédure, non encore validée, et que l'Etat lui faisait l'obligation d'intégrer ce tracé de télécabine, encore au stade d'avant-projet. M. Savigny pense que l'Etat a voulu que la commune intègre ce mode de transport car il pourrait être important au niveau du canton en terme de trafic circulaire puisqu'il n'existe pas de liaison importante et à forte capacité qui soit circulaire. Celui qui veut aller de Perly à Bernex ou Meyrin doit souvent repasser par le centre-ville. Cette infrastructure promet une liaison plus directe, avec une capacité comparable à celle d'un tram. Cette incohérence a donc été relevée. La Commission a discuté aussi si cette incohérence portait préjudice à la commune, ce qui n'était pas le cas, elle a donc été suivie, pour montrer la bonne volonté de la commune au canton.

Mme Fournier vient sur la fiche C1 et constate qu'une sécurisation était mentionnée sur le chemin des Mattines et ne l'est plus.

M. Savigny répond que cette mention était liée au schéma de circulation proposé par la commune dans le projet tram, schéma que l'Etat nous a demandé de ne pas faire apparaître dans la fiche C1.

Comme Mme Fournier demande ce que « sécurisation » veut dire, M. Prina répond que la volonté était d'épurer la planche et d'enlever ce qui ne touchait pas le message de la planche.

M. Savigny répond que la sécurité sur le chemin des Mattines est une demande de la commune à l'Etat depuis des années. Dans la fiche C3, c'est représenté. La commune est active pour reformuler ses demandes à chaque fois qu'un projet lui parvient touchant à ce chemin.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme Fournier précise que dans la fiche C3, seules les pistes cyclables sont mentionnées et rien pour les piétons.

M. Savigny indique que la commune peut compléter en ajoutant « axe piétonnier » mais la fiche C3 est la fiche des pistes cyclables.

Finalement, la mention est faite dans la fiche C1 : « Sécurisation du chemin des Mattines, en particulier pour la sécurisation des piétons. »

La Présidente salue l'arrivée de Mme de Raemy à 20h20.

M. Mouton signale une coquille à la fiche A2, 5^e paragraphe avant la fin, il est écrit « yuzu » à la place de « jusqu'à ». Il demande la définition du terme « viaire » de « tracé viaire ». On lui répond qu'il s'agit d'un terme technique, qui a trait à la voie publique.

M. Cheyroux suggère une relecture pour enlever les coquilles. Il relève que, dans la fiche A2, dans les mesures proposées sont mentionnés diverses procédures et l'établissement d'un calendrier de mise en œuvre de ces procédures. Il rappelle que la commune avait évoqué un plan de site. Il demande comment ce plan se connecte à ces éléments.

M. Savigny répond que c'est indépendant, le crédit pour ce plan de site a été voté, il peut être fait indépendamment de l'image directrice et du Plan directeur de quartier.

M. Cheyroux demande comment ce plan de site, qui met en valeur les particularités de la commune, va s'appliquer dans un endroit où ce sera construit.

M. Savigny répond que ce sera dans la liaison entre l'existant et les nouveaux développements.

M. Cheyroux estime que le plan de site devrait être réalisé avant l'image directrice intercommunale, puisque cette dernière doit en tenir compte.

M. Savigny répond que formellement, M. Cheyroux a raison, mais tout le travail qui mène à l'image directrice représente passablement de mois ou d'années. Les plans de site seront mis en vigueur bien avant cela.

Toujours dans la fiche A2, M. Cheyroux demande la suppression d'une deuxième partie de phrase, car le terme « non apparenté à une identité particulière » n'est pas significatif.

La parole n'étant plus demandée, le rapport est mis aux voix.

Par quinze voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal accepte les conclusions du rapport de la Commission Urbanisme, Mobilité, Aménagement et PDCom demandant au Conseil municipal d'accepter les résolutions portant sur l'adoption du Plan directeur communal et du Plan directeur des chemins pour piétons (ce dernier n'ayant pas été modifié par rapport à la version d'octobre 2017).

Après le vote, M. Gisiger demande à s'exprimer à titre personnel sur comment il voit ce Plan directeur communal. Comme il l'a déjà mentionné lors de la séance des Commissions réunies, le 17 octobre, il réaffirme que l'arrivée du tram va fondamentalement changer les habitudes de Perly. Il y aura quelque chose de positif, c'est que la route de St-Julien va devenir une route villageoise mais il attire l'attention du Conseil municipal et de l'exécutif sur le fait que pas mal d'habitants vont être touchés par des inconvénients. Entre autre, la route de contournement, qui va amener de nouvelles habitudes et qui va déranger une région qui était au calme pour le moment. Les zones qui vont être déclassées, et là, il attend du Conseil municipal et de l'exécutif que les zones A et B, surtout les zones A, n'aillent pas, une densité au-delà d'un 4b, c'est-à-dire rez-de-chaussée plus 3 étages. M. Gisiger demande le soutien du Conseil municipal et de l'exécutif pour que Perly ne se retrouve pas avec des immeubles d'une hauteur incroyable. Si cela devait être le cas, M. Gisiger rappelle l'opposition de la commune pour l'endroit En Louche, qui prévoyait une station du tram

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

avec 4 voies et à laquelle on ajoute, en plus, le téléphérique. Il tient à ce que soit protocolé qu'il sera très vigilant, et qu'il a le soutien de pas mal de villageois et qu'ils feront opposition si besoin.

M. Savigny répond que dans le Plan directeur est indiqué, noir sur blanc, que l'étude de l'image directrice doit être réalisée avant tout déclassement de zone. C'est dans cette étude d'image directrice que sera gérée la progression des densités et de gabarits, pour démontrer que les aspects quantitatifs demandés par le canton sont compatibles avec une qualité de construction, de vie, etc. Cette image directrice est une condition absolue pour les étapes suivantes. C'est dans cette partie-là qu'il faudra être attentif.

M. Martignoni revient sur les nuisances. L'arrivée du tram ne fait pas encore l'objet d'un calendrier connu. Il relève que, depuis le 31 mars 2018, la Confédération, les cantons et les communes ont l'obligation d'assainir leur réseau routier bruyant. M. Martignoni a regardé sur le site de la Confédération et vu que Perly-Certoux connaissait encore beaucoup de zones rouges, donc bruyantes. Il demande si, en attendant l'arrivée du tram, quelque chose est prévu pour assainir ces axes encore bruyants. Il informe qu'une association suisse-allemande est en train de lever des fonds pour faire des procès, qui aboutiront à des indemnités versées aux habitants lésés, et qui feront jurisprudence. Il redoute que la commune ait à faire face à ce genre d'actions.

M. Gorce répond que la commune procède à l'assainissement de son réseau routier communal, notamment la route de Certoux. Il précise que la route de St-Julien est une route cantonale.

2. Rapport de la Commission des Affaires sociales concernant les subventions aux associations selon le budget 2018 (1ère tranche)

La Présidente, qui préside également cette commission, résume le rapport. La Commission a sélectionné 5 dossiers pour un montant de CHF 9600.-, sur un budget de CHF 45'000.-. Il reste encore du travail à faire pour allouer le montant restant. La Présidente informe que la Commission a dû décider, pour des raisons de nouvelles normes comptables, du montant qu'elle allouerait à des associations ayant leur action en Suisse ou à l'étranger. La Présidente informe que la Commission a décidé de répartir son budget pour 2 tiers à des associations genevoises ou suisses, et le tiers restant à des associations étrangères.

M. Mouton demande une précision sur la première association. M. Cheyroux répond que cette ONG, intitulée SOS pour un monde meilleur, veut lancer un vestiaire sociale et solidaire à titre de pôle d'essai.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente fait voter les conclusions du rapport.

Par quinze voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte les conclusions du rapport de la Commission des Affaires sociales concernant les subventions aux associations selon le budget 2018 (1ère tranche).

3. Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable (CEDD) : le développement durable et Perly-Certoux : ancrage et déploiement

M. Cheyroux, président de la Commission, présente un exposé sur le développement durable. Lors d'une réflexion commune de la commission sur la notion de développement durable, ses membres se sont aperçus qu'ils manquaient de matière pour bien comprendre ce concept et qu'ils n'étaient pas tous volontaires pour l'aborder. Dans ce cadre, la Commission a invité un responsable cantonal pour expliquer le concept du développement durable. Ce responsable a expliqué la notion et les actions du canton dans ce domaine. A la suite de cette présentation, la Commission a décidé de présenter quatre actions à l'ensemble du Conseil municipal indiquées dans le rapport, soit :

1. Présenter le développement durable (DD) au conseil municipal,

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

2. Proposer que les commissions et le conseil administratif fassent un point de situation « DD » de l'existant : identification des composantes « DD » des actions effectuées durant cette législature, structurées selon les thèmes du concept 2030.
3. Ensuite élaborer une configuration DD de Perly-Certoux, à ce sujet, M. Cheyroux précise que cette configuration résultera d'une décision du Conseil municipal basé sur les conclusions de l'action menée au point 2.
4. Attribuer les moyens correspondants

M. Cheyroux reprend la présentation faite à la commission par le responsable cantonal et la commente. Il précise que l'origine provient de la conscience que la Terre n'est pas une source infinie de ressources. Si tout le monde consommait comme la Suisse, indique M. Cheyroux, il y aurait une empreinte écologique équivalente à trois Terres. ., Donc, on épuise notre Terre, et M. Cheyroux insiste sur cette image qui présage d'un avenir difficile pour les générations futures. Il évoque les oscillations climatiques, qui ont deux sources, la position de la Terre dans son orbite et la protection de la Terre par l'atmosphère et ses faiblesses que sont les trous d'ozone, causés notamment par la production de CO2. Ces deux éléments, l'empreinte écologique et ce que nous générons comme déchets chimiques, le CO2, donnent des repères dans notre façon de fonctionner. Ce sont deux aspects fondamentaux qui expliquent l'existence du développement durable. M. Cheyroux précise encore que le développement durable est considéré d'intérêt général et non pas comme une mode.

Il reprend la phrase clé du développement durable : *Le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* et la détaille : les besoins du présent sont ceux de tout le monde, les nôtres comme société privilégiée et ceux aussi du quart-monde, *sans compromettre la capacité des générations futures* souligne que nous devons non seulement maîtriser notre capacité mais aussi préserver celle des générations futures, avec le principe que chacun a le même droit aux ressources naturelles. M. Cheyroux précise que trois éléments composent le développement durable, la société, l'économie et l'environnement. On pourrait se poser la question de l'empreinte de Perly-Certoux pour avoir une idée d'actions à moyen et long terme. M. Cheyroux indique que des législations et des Agendas encadrent le développement durable et invite les membres à consulter le site web du Service cantonal du développement durable. Il poursuit sur la déclinaison du développement durable en 17 objectifs à l'échelle de la Suisse, dont 8 objectifs ont été repris par le canton. M. Cheyroux explique que la Commission a été surprise de la teneur de ces objectifs et s'est rendu compte qu'elle n'était pas en phase, car axée principalement sur l'environnement, avec des actions sur les déchets, le mobilier urbain et des économies de fonctionnement. La Commission a donc décidé de faire remonter les enjeux du développement durable au Conseil pour réfléchir tranquillement ensemble sur la suite à donner. M. Cheyroux pense que ce qui serait à faire valoir actuellement, ce sont les actions déjà menées qui relèveraient du développement durable, même si ces actions ont été conduites en dehors d'une connaissance du développement durable. Ceci permettra à la commune de se positionner et de déterminer des moyens cas échéant, pour poursuivre dans le développement durable.

M. Gaudin remercie pour la présentation. Il rappelle que la Commission s'est toujours nommée *Environnement* et on ne sait pas pourquoi mais depuis cette législature, elle s'appelle *Environnement et développement durable*. Les commissaires ont donc traité l'environnement, mais pas le développement durable, qui paraissait beaucoup trop vaste. Ce responsable cantonal a donc permis d'ouvrir le jeu, mais pour les commissaires, il est resté que ce thème demeurerait trop vaste. Le responsable a donc suggéré qu'il soit déjà établi les actions qui relèvent du développement durable, comme, par exemple, lorsque la sortie du Conseil municipal se fait en avion, la commune rachète la taxe carbone. Cette liste d'actions servira, pour la prochaine législature, à déterminer s'il faut s'engager dans le développement durable, voire engager du personnel pour cela, comme à l'Etat où un service est dédié au développement durable.

Comme M. Gaudin demande qui sait comment s'est ajouté ce « et du développement durable » au nom de la Commission. Il semble que les deux présidents successifs depuis Antoine Melo ont poussé vers le développement durable.

M. Gisiger relate que le film « Demain Genève » présente 8 projets de développement durable développés dans le canton de Genève. Ce film est dans le sillage du film « Demain » et donne beaucoup d'explication sur ce qu'est le développement durable à la Genevoise. Il encourage les membres à aller le voir.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme Maytain revient sur l'idée que la commune fait des choses sans le savoir sur le développement durable. Etablir ces actions rendrait conscient de ce qui est fait et serait un bon point de départ.

La Présidente souligne que l'actualité a fait état récemment que Genève était devenue le centre mondial du développement durable. La fondation Ethos a investi l'argent des caisses de pension de l'Etat dans les années 90 selon les principes du développement durable.

M. Gorce revient sur le fait que la thématique du développement durable est traitée par toutes les commissions. Il pense que le nom de la commission a été introduit au début de la législature par le président de la commission, puisque c'est une prérogative du Conseil municipal. Il n'est pas encore question de créer un service communal mais de voir dans les actions qu'on fait si elles s'inscrivent ou pas dans le développement durable.

M. Hilty a apprécié d'en connaître davantage sur le développement durable. Il serait intéressant de l'intégrer dans la commune, mais il y a une question de moyens et de temps. Certaines communes ont engagé des professionnels, pour notre commune, cela paraît compliqué mais on peut essayer à notre rythme de faire quelque chose. Il compte sur le bilan des commissions, sachant qu'il faudra donner aux présidents un outil pour les aider à faire ce bilan.

M. Cheyroux présente un profilographe, qui permet d'aider à faire ce point de situation. L'avantage de cet outil est qu'il sert de base au niveau suisse. Il permet aussi de quantifier la qualité de la démarche. M. Cheyroux estime que cette démarche d'établissement de liste d'actions peut se dérouler d'ici à la fin de l'année, ou d'ici un an. Ce délai laisse le temps d'approfondir avec des collègues les démarches Développement durable dans d'autres communes.

La Présidente pense que beaucoup des points auxquels il a été répondu au niveau cantonal sont valables pour la commune, comme ceux relatif à la biodiversité.

M. Hilty se dit très intéressé de savoir où la commune se situe par rapport à ces moyennes suisses. Il serait intéressant de mandater un expert qui pourrait évaluer la commune, ce qui permettrait d'orienter ensuite les actions de la commune vers des points bas.

M. Gisiger rappelle que le PDCOM 2030, sur lequel le Conseil a voté, projette le développement de la commune sur 15 ans, avec l'angle du développement durable, très concret pour Perly-Certoux.

M. Hilty estime que c'est partiel, mais M. Gisiger estime que les points touchés comme la mobilité, l'urbanisme sont des points très importants.

M. Prina regretterait qu'un mandat prive la commune de faire cette démarche d'apprentissage de ce qu'est le développement durable. C'est retourner sur les bancs d'école, mais avec cet outil de profilographe, qui est un bon outil, facilite cet apprentissage.

M. Savigny comprend que cette démarche aiderait à définir où il faudrait faire quelque chose et quels moyens il faudrait mettre en œuvre.

M. Hilty est très favorable à l'idée d'aller de l'avant, mais le fait de le faire sur un an fait courir le risque de perdre du dynamisme. Pour lui, quelqu'un doit prendre le rôle de coordination et les membres doivent accepter cet apprentissage. Il répète que dans les autres communes, ce sont des professionnels qui font ce travail. Se former pour ensuite laisser la place à des gens qui devront réapprendre, M. Hilty doute que cela soit du développement durable. Il prône une réflexion plus importante par rapport à la démarche et ne pas perdre du temps parce qu'on n'a pas adopté la bonne structure. Il serait favorable à un renvoi en commission pour discuter de la meilleure manière de structurer l'avenir.

M. Cheyroux redit sa confiance en chacun des membres pour qu'ils s'investissent dans ce travail. Certes, tous les éléments ne sont pas là puisqu'on est au point de départ. Mais, en consacrant une demi-heure une séance sur deux de

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

commissions, une ou deux fois par semestre, on pourra identifier les éléments que la commission peut traiter des éléments qui nécessitent un appui ou de l'administration ou du Conseil administratif.

M. Gorce souligne que la question est d'initier la démarche. Le profilographe est un bon outil pour débiter, pour voir aussi si les commissions peuvent faire ce travail seules ou si elles ont besoin d'un appui. Pour l'instant, il est difficile de dire qu'on n'y arrivera pas. Il revient sur une des réflexions au sein de la commission, à propos du fait que ce travail pourrait ne pas être abouti à la fin de la législature, mais c'est un embryon qui est initié ce soir, qui perdurera au fil des prochaines législatures.

M. Hilty pense bien d'accompagner toutes les commissions dans ce bilan. Il serait le moment de créer une nouvelle commission Développement durable, qui comprendrait les différents présidents des commissions.

Mme Baudet indique que chaque membre de la Commission Environnement et Développement durable est aussi membres d'une autre commission, et pourrait se charger de faire avancer la réflexion.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente fait voter le rapport.

Par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve les conclusions du rapport de la Commission Environnement et Développement durable, proposant les actions suivantes : 1. Présenter le développement durable DD au Conseil municipal ; 2. Proposer que les commissions et le Conseil administratif fassent un point de situation « DD » de l'existant : identification des composantes « DD » des actions effectuées durant cette législature, structurées selon les thèmes du concept 2030 ; 3. Ensuite élaborer une configuration DD de Perly-Certoux ; 4. Attribuer les moyens correspondants.

Après le vote, M. Cheyroux remercie tous les membres de s'engager dans cette direction.

D. Propositions de l'Exécutif

- 1. Projet de délibération N°3-2018 :** Ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 120'000.- pour la valorisation des chemins communaux

Mme Fournier demande la parole. Elle revient à l'opinion qu'elle avait exprimée lors de la précédente séance. Elle trouve l'envergure de ce projet démesurée. Elle voit les chemins de balades comme ceux qu'on rencontre dans les forêts, elle n'a pas forcément besoin de mettre des graviers, de répondre à une certaine largeur. Elle estime qu'on cadre la nature qui ne devient plus vraiment une nature, selon elle.

M. Gorce répond que l'objectif n'est pas de cadrer la nature mais d'identifier le domaine public communal par rapport au domaine privé et d'offrir des chemins carrossables pour les piétons, même en temps de pluie. L'exemple est celui du chemin des Nanpolets, qui n'était plus identifié et que les piétons n'osaient pas emprunter.

Mme Fournier entend bien mais la deuxième partie du chemin des Nanpolets actuellement en herbe lui convient bien comme il est. Pour le surplus, remettre en état des chemins qui ne mènent nulle part, elle a dû mal à comprendre. Il lui semble qu'il y a divers degrés de matérialisation qui pourraient être mis en œuvre.

M. Gorce précise que la démarche présentée est celle qui paraît utile au Conseil administratif.

En réponse à une question de M. Martignoni, M. Gorce et M. Prina indiquent qu'actuellement, ces chemins ne sont pas du tout entretenus.

M. Martignoni estime qu'on aurait pu commencer par l'entretien.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Gorce répond que l'herbe est fauchée, mais que la délimitation entre le champ et le chemin ne reste pas claire. Petit à petit, ces chemins disparaissent et se noient dans leur environnement.

M. Prina souligne que les chemins communaux doivent être entretenus et visibles. Si les chemins agricoles n'avaient jamais été bétonnés, ils seraient dans un état épouvantable. La pierre calcaire part et doit être régulièrement remplacée. Après 15 ou 20 ans, cela coûte aussi cher que si on l'avait bétonné. Sur la commune, tous les chemins agricoles sont entretenus et on essaie de le faire sur 40 ans. M. Prina estime cet entretien normal et pas luxueux.

M. Gisiger estime que, si l'on regarde le côté financier, CHF 120'000.-, on peut se le permettre, ce n'est pas beaucoup mais il faut se demander si l'on veut engager CHF 120'000.- sachant que les finances de la commune ne vont pas rester mirobolantes dans quelques années, et qu'il y aura d'autres priorités que les chemins communaux, dont la crèche. C'est une question de base qu'il soulève.

M. Mouton indique qu'il connaît des personnes qui regrettent que le chemin des Nanpolets soit en herbe, car c'est mal pratique pour elles. Le besoin de ces personnes c'est de se promener dans le village.

M. Escher donne son point de vue sur ce projet. En réaménageant les chemins pédestres, c'est soutenir la mobilité douce, qui entre aussi dans le développement durable. Ici, il n'y a pas de travaux lourds, le coût reste raisonnable.

M. Cheyroux veut souligner que la commune a déjà exprimé son engagement à prolonger l'aménagement du chemin des Nanpolets lors de l'aménagement de la première partie de ce chemin.

La Présidente renchérit sur le fait qu'une commune se doit d'entretenir ses chemins et les rendre visibles.

M. Gorce, à propos de développement durable, explique que la surface prévue des chemins est perméable, il n'y a donc pas de péjoration de l'environnement.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède à la lecture de la délibération et la fait voter comme suit :

OUVERTURE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DE CHF120'000.- POUR LA VALORISATION DES CHEMINS COMMUNAUX

Vu l'intérêt de réhabiliter certains cheminements pédestres communaux dans le but de les rendre visibles à la population et de les distinguer des chemins privés, permettant, ainsi, leur utilisation par les habitants.

Vu les zones concernées par ces réhabilitations, à savoir pour Certoux le secteur situé entre le chemin du Pont, le chemin du Champ-Paget et le chemin des Vignes, ainsi que pour Perly, le secteur situé entre le chemin du Relai et la route de Lully.

Vu le réaménagement du chemin des Nanpolets entrepris en 2015 dans le cadre des aménagements de la route de Certoux.

Vu l'exposé des motifs d'avril 2018 élaboré par le service des bâtiments et des infrastructures (SBI) comprenant le plan ainsi que les éléments techniques et financiers relatifs à cette opération annexés à la présente délibération.

Vu l'information donnée au Conseil municipal lors de la séance du 22 mars 2018.

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983.

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

décide

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

par 13 voix « pour », 1 voix «contre » et 1 abstention

1. *De réhabiliter à Certoux et à Perly certains cheminements pédestres communaux dans le but de les rendre visibles à la population et de les distinguer des chemins privés, permettant, ainsi, leur utilisation par les habitants.*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 120'000.- destiné à la réalisation de ces travaux.*
3. *De comptabiliser cette dépense de CHF 120'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir cette dépense de CHF 120'000.- au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019.*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 120'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.*

2. Projet de résolution N°1-2018 : Plan directeur communal de Perly-Certoux – adoption

La parole n'étant pas demandée, la Présidente procède à la lecture de la délibération et la fait voter comme suit :

ADOPTION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL DE PERLY-CERTOUX

Vu la décision du Conseil municipal du 28 janvier 2010 d'actualiser le plan directeur communal, ceci en parallèle au processus engagé au niveau de l'Etat de la révision du plan directeur cantonal (PDcant),

Vu le crédit d'engagement de CHF 260'000.- voté par le conseil municipal le 11 novembre 2010, approuvé par le Conseil d'Etat le 21 décembre 2010, pour un montant de CHF 260'000.-,

Vu le crédit d'engagement complémentaire de CHF 370'000.- destiné à l'actualisation et à la finalisation du plan directeur de la commune de Perly-Certoux, voté par le conseil municipal le 23 mars 2017, approuvé par le Conseil d'Etat le 11 mai 2017,

Vu la séance des commissions réunies du 19 octobre 2017 portant sur l'examen des principales modifications apportées au projet initial avant l'envoi aux autorités cantonales en vue de son approbation de la conformité du Plan directeur communal,

Vu le courrier du 21 décembre 2017 du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, constatant que le projet de plan directeur communal est globalement conforme au plan directeur cantonal 2030 et répond aux directives cantonales moyennant quelques ajustements à apporter au document final,

Vu le projet de Plan directeur communal définitif établi par la commune de Perly-Certoux, en collaboration avec le bureau Tanari Architectes + Urbanistes, dans sa version d'avril 2018,

Vu la présentation des modifications apportées dans le projet définitif à la commission de l'urbanisme et du plan directeur communal lors des séances du 19 mars et du 17 avril 2018,

Vu le rapport de la commission de l'urbanisme et du plan directeur communal du 18 avril 2018,

Conformément à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987,

Conformément à l'art. 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par quinze voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents

1. *D'adopter le Plan directeur communal dans sa version d'avril 2018 et son entrée en vigueur le jour de l'arrêté du Conseil d'État*
2. *De demander au Conseil d'État de statuer dans un délai de 60 jours, conformément à l'article 11 bis, alinéa 7 de LaLAT,*
3. *De prévoir rapidement la suite des études prévues dans le Plan directeur communal, soit l'établissement de l'image directrice intercommunale, ainsi que les Plans de site des villages de Perly et de Certoux.*

3. Projet de résolution No 2-2018 : Plan directeur des chemins pour piétons - adoption

ADOPTION DU PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS POUR PIETONS DE PERLY-CERTOUX

Vu la décision du Conseil municipal du 28 janvier 2010 d'actualiser le plan directeur communal, ainsi que le plan directeur des chemins pour piétons (PDCP), ceci en parallèle au processus engagé au niveau de l'Etat de la révision du plan directeur cantonal (PDcant).

Vu le crédit d'engagement de CHF 260'000.- voté par le Conseil municipal le 11 novembre 2010, approuvé par le Conseil d'Etat le 21 décembre 2010, pour un montant de CHF 260'000.-

Vu l'enquête technique (décembre 2013–janvier 2014) et la consultation publique entre le 21 novembre et le 21 décembre 2014,

Vu le projet de Plan directeur des chemins pour piétons définitif établi par la commune de Perly-Certoux, en collaboration avec le bureau Tanari Architectes + Urbanistes, dans sa version du 27 octobre 2017,

Vu le courrier du 21 décembre 2017 du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, constatant que le projet de plan directeur communal est globalement conforme au plan directeur cantonal 2030 et répond aux directives cantonales moyennant quelques ajustements à apporter au document final,

Vu le rapport de la commission de l'urbanisme et du plan directeur communal du 18 avril 2018,

Conformément à la loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LaLCPR), du 4 décembre 1998,

Conformément à l'art. 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par quinze voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents

1. *D'adopter le Plan directeur des chemins pour piétons dans sa version d'avril 2018 et son entrée en vigueur le jour de l'arrêté du Conseil d'État*

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

2. *De demander au Conseil d'État de statuer dans un délai de 60 jours, conformément à l'article 11 bis, alinéa 7 de LaLAT.*

La Présidente lève la séance pour une pause de 10 minutes.

La séance reprend à 22h09.

4. Présentation des comptes communaux 2017

La Présidente passe la parole à M. Savigny.

Après avoir rappelé que des documents ont été envoyés aux Conseillers et qu'ils présentent des commentaires sur une colonne spéciale, avec, en rouge les dépassements et en bleu les économies constatés par rapport au budget, M. Savigny annonce qu'il s'agit de la dernière présentation des comptes sous la norme comptable MCH1. M. Savigny passe en revue le compte de fonctionnement chapitre par chapitre et invite les membres à l'interrompre s'ils ont des questions ou incompréhensions sur ce qui est indiqué dans la colonne des commentaires.

M. Savigny attire l'attention de la ligne 332. *Amortissements complémentaires*, ligne qui revient dans plusieurs chapitres, qui provient d'une décision prise par le Conseil municipal à la fin de l'année 2017. L'effet de ces amortissements complémentaires, explique-t-il, sera visible sur la ligne 331. *Amortissement patrimoine administratif*, sous forme d'économie, puisque les amortissements complémentaires ont comme effet de réduire le montant des amortissements ordinaires futurs. Dans les comptes 2017, nous pouvons constater les effets des amortissements complémentaires enregistrés en 2016 sur le niveau des amortissements ordinaires en 2017.

90. Finances et Impôts – Impôts : M. Savigny apporte une explication complémentaires aux chiffres cumulés indiqués dans les comptes par rapport aux chiffres budgétisés, de CHF 3,2 millions inférieurs aux charges et de CHF 1,36 million inférieur aux recettes. M. Savigny rappelle qu'avec l'introduction des nouvelles normes MCH2, un certain nombre de limites ont été fixées par le Service de surveillance quant aux niveaux des provisions qu'une commune peut faire pour faire face aux risques de pertes sur ses débiteurs fiscaux et aux risques de fluctuation des estimations fiscales. Les corrections négatives d'estimation sur exercices antérieurs ainsi que la baisse des recettes estimées pour 2017 par rapport à celles communiquées pour l'élaboration de notre budget sont importantes cette année et nous attendons des explications de l'administration fiscale cantonale. L'an dernier, la commune a décidé de dissoudre les provisions jusqu'au montant qui sera autorisé à partir de 2018. Ces dissolutions représentent comptablement des économies qui ont servi, en partie, à financer les amortissements complémentaires. Le fort dépassement « négatif » de charges qui résulte de l'obligation d'enregistrer les dissolutions des provisions dans le même compte dans lequel la provision avait été constituée, est dû en totalité à cette modification du niveau de provisions.

Au final, le compte de fonctionnement présente des charges totales pour CHF 9,939 millions, des recettes totales pour 9,999 millions, ce qui donne un excédent de produit ou boni de près de CHF 60'000.-, par rapport au boni de CHF 75'000.- prévu au budget.

La récapitulation de toutes les charges par nature met en évidence que des économies ont pu être réalisées sur la quasi-totalité des charges budgétées, sauf dans le 332. *Amortissements complémentaires*, où est visible un dépassement de CHF 3,57 millions, formellement autorisé puisque c'est sur la base d'une décision du Conseil municipal que ces montants ont été enregistrés. Au niveau des revenus, c'est la surprise avec des recettes inférieures de CHF 1,5 millions de francs à ce qui avait été prévu au budget 2017.

M. Cheyroux demande confirmation du pourcentage d'écart de 440'166% affiché à la ligne 422. *Capitaux du patrimoine financier*.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Savigny répond qu'il est juste, la commune avait prévu CHF 10.- de revenu au budget mais a touché concrètement CHF 44'026.-, ce qui donne cet écart important.

M. Savigny résume le budget des investissements. Au total, la commune avait prévu des investissements de CHF 16,6 millions, avec des recettes de CHF 197'000.-. Les comptes présentent des dépenses effectives de CHF 10,2 millions et des recettes de CHF 90'664.- Ce qui donne des investissements nets de CHF 10,1 millions.

Le bilan au 31 décembre 2017, comparé à 2016, montre que les disponibilités ont passé de CHF 22,7 millions à CHF 18,8 millions en chiffres ronds, liés aux investissements qui ont été faits. Les placements ont fortement augmenté, de CHF 7,5 millions à presque CHF 13 millions, essentiellement liés aux prêts accordés pour la réalisation du projet Bourgeois. La commune réduit ses liquidités pour enrayer les taux d'intérêts négatifs dont elle est frappée. Le patrimoine financier augmente, le patrimoine administratif augmente également, liés aux investissements qui ont été faits, compensés par les amortissements ordinaires et extraordinaires, qui ont compensé de manière très importante le coût des investissements réalisés en 2017.

Le total de l'actif augmente à CHF 71 millions en chiffres ronds en 2017, le passif présente le même total que l'actif.

Après avoir parcouru les différents autres documents annexés à la convocation en lien avec la présentation des comptes 2017, M. Savigny signale que les comptes de l'ORPC Salève ont été distribués ce soir aux conseillers, comptes qui présentent la part des coûts 2017 de ce groupement intercommunal à charge de notre commune. Cette participation figure sous chiffre 16.352 du compte de fonctionnement.

M. Savigny conclut sa présentation et présente ensuite des diapositives qui présentent l'évolution de divers éléments, notamment le bilan, les charges par secteur ou par nature ainsi que les recettes fiscales et leurs composantes.

Il est chaleureusement remercié, ainsi que l'administration, pour sa présentation et applaudi.

E. Communications du Conseil administratif

1. Informations diverses

a) Nouvelle association : « le Canard de l'Aire »

M. Gorce informe qu'une nouvelle association a été créée, le « Canard de l'Aire », elle a transmis ses statuts le 6 mars 2018 à la mairie. Cette association a pour but « l'édition régulière et selon ses possibilités financières d'un bulletin d'information libre et indépendant de toute opinion politique, économique ou religieuse, dans le but de maintenir un lien entre les diverses associations communales et les habitants de la commune de Perly-Certoux. » La particularité de cette association est que ses membres sont d'autres associations communales. Dix-huit associations sont déjà membres et fondatrices de cette association du « Canard de l'Aire ».

La Présidente se propose pour être déléguée auprès de cette association.

A l'unanimité des membres présents, Simone Bowman est désignée comme déléguée du Conseil municipal auprès de l'association « Le Canard de l'Aire ».

b) Fête du Printemps

M. Gorce informe sur le programme de la Fête du Printemps, qui aura lieu le 5 mai, de 10h à 17h30 au groupe scolaire, avec le Feuillu le matin à 10h, l'assiette villageoise servie par Certoux Bouge à 12h et dès 13h30, des démonstrations ou une présence des associations communales. La journée se terminera avec du catch dès 16h, proposé par le Geneva Total Wrestling, qui prête son ring à toutes les autres associations au cours de l'après-midi. La FASE attend encore le public à la patinoire.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

c) Dépassement de crédit – patinoire synthétique

M. Savigny informe sur des travaux d'entretien à faire à la patinoire synthétique, qui s'élèvent à CHF 1300.-, ce qui n'est pas très important mais qui n'étaient pas prévu au budget. Il y aura donc un dépassement sur ce poste.

d) Réponses aux questions individuelles posées lors de la dernière séance

i. Départ d'une famille de migrants (Question de Mme Maytain)

M. Savigny informe que l'Hospice général a été mis devant la situation que les locataires ont décidé de quitter le logement, pour offrir une chambre à leur fille adolescente, la configuration de l'appartement de la maison de la gendarmerie proposait des pièces en enfilades, ce qui n'était pas pratique. L'Hospice général a informé qu'une famille syrienne de six personnes, dont trois garçons et une fille âgés de 14 ans à 10 ans, emménagera le 18 mai sur la commune. Cela convient puisque la commune souhaitait que ce soit des familles qui logent dans ce bâtiment.

ii. Sirènes d'ambulance (Question de M. Delaude)

M. Gorce rappelle que ce sujet a déjà été abordé lors de trois séances du Conseil municipal. Plusieurs habitants se plaignent des sirènes des véhicules d'urgence qui passent sur la route de St-Julien, particulièrement la nuit, et ont adressé une pétition au Conseil d'Etat. M. Poggia, en charge de la santé, a donc répondu à ces habitants. M. Gorce lit quelques passages de ce courrier : *l'utilisation des signaux prioritaires est conditionnée par la loi fédérale sur la circulation routière du 19 décembre 1958 (LCR, RS 741.01) et ses ordonnances. L'ordonnance du 13 novembre 1962 précise en son article 16, que les signaux prioritaires sont actionnés seulement si la course est urgente, sur décision de la centrale d'alarme, et que les règles de la circulation ne peuvent pas être respectées. Les caractéristiques des signaux prioritaires sont fixées par l'Ordonnance fédérale, concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers du 19 Juin 1995. L'intensité sonore doit atteindre au moins 100 dB sans toutefois excéder 115 dB.*

Les équipes de secours répondent à des appels de détresses et doivent se déplacer rapidement. Lorsqu'elles sont mobilisées, elles ont la possibilité de déroger à la loi sur la circulation routière pour autant qu'elles enclenchent les signaux prioritaires. Cette règle est valable, tant pour les véhicules suisses que français. Il en résulte malheureusement des nuisances auditives pour la population. Le Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU) intervient dans l'Ain à partir de Saint Julien. Le chemin le plus court pour accéder à l'autoroute pour se rendre dans le Pays de Gex passe par la route de Saint-Julien.

M. Gorce poursuit en indiquant que M. Poggia écrit qu'il a confié à ses services .

« la problématique de l'utilisation des signaux prioritaires en septembre 2017 à l'occasion de la séance annuelle de concertation entre les responsables des transports sanitaires urgents genevois et frontaliers ainsi que leurs partenaires. Ils veilleront à rappeler les bonnes pratiques en matière d'utilisation des signaux prioritaires, lors de la prochaine rencontre courant 2018, et particulièrement, le point concernant l'action des feux bleus sans l'avertisseur à deux sons alternés pendant la nuit.

La situation que vous décrivez ne me satisfait pas, pas plus qu'il me semble acceptable que l'on puisse, de nuit, en zone urbaine genevoise, réveiller des milliers d'habitants sans justification objective de la nécessité d'enclencher une sirène pour des raisons de sécurité.

Je vais personnellement intervenir auprès des acteurs de France voisine pour trouver des solutions respectueuses de la tranquillité. »

M. Gorce informe que les pétitionnaires ont adressé un courrier le 24 avril courant à la commune de Perly-Certoux, avec un listing des différents passages de véhicules d'urgence sirènes enclenchées. M. Gorce informe qu'un courrier sera adressé à M. Poggia pour soutenir cette démarche et qu'il soit tenu compte des nuisances endurées par les habitants de la commune, en particulier ceux qui vivent le long de la route de St-Julien.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

F. Propositions individuelles & questions

a) Infraction à la circulation au chemin du Pont

Mme Maytain indique que des Certousiens lui ont fait remarquer qu'à la fin de journée, aux heures de pointe, une quarantaine de voitures principalement immatriculées en France traversaient le village pour tourner à droite sur le chemin du Pont pour aller en France, en infraction avec l'interdiction de tourner à droite. D'autres riverains signalent que certaines voitures allaient plus vite que le 30km/h. Surtout, Mme Maytain signale qu'elle et son mari l'ont remarqué, les voitures qui tournent à droite en infraction sur le chemin du Pont croisent les véhicules qui font juste et qui sont au bénéfice d'un « Cédez le passage ». Ces véhicules cèdent le passage aux voitures en infraction. Mme Maytain pense qu'un jour, cela va créer un vrai problème.

M. Gaudin abonde et signale que cela crée une queue dans Certoux.

Mme Blatter Barros da Silva signale aussi que les gens empruntent le chemin du Foulon et du Pré-de-Lug où ils ne respectent absolument pas la limitation de vitesse à 20km/h.

M. Gorce répond que la commune avait déjà fait intervenir la Police municipale pour cette interdiction. Elle va lui redemander d'intervenir.

Mme Fernandez-Page indique que la police était présente cette semaine, en fin de journée, et que plusieurs véhicules étaient arrêtés.

M. Martignoni signale que pour leur permettre de rejoindre l'autoroute en direction de la France, il y a des demi-tours des voitures françaises au début de la route de Certoux, juste après le feu. Déjà, la cadence du feu est rapide et ne laisse passer que 3 ou 4 voitures, si, en plus, il y a des véhicules qui font demi-tour, les habitants de la route de Certoux attendent encore plus longtemps pour rentrer chez eux. Parfois, il y a tellement de voitures qui tournent qu'elles le font dans les chemins des propriétés privées.

Mme Fournier constate que ce demi-tour se faisait aussi sur le chemin des Mattines et que les voitures vont maintenant plus loin.

M. Gorce indique que la commune informera également la police municipale de ces demi-tours dans le village de Certoux.

b) Site internet : mise à jour du Bureau

Mme Fernandez-Page indique qu'on lui a signalé que les noms des membres du Bureau ne sont pas mis à jour sur le site internet de la commune. M. Blanchard y figure toujours.

c) Securitas et horaire des Failles

M. Mouton souhaite connaître la véracité de l'information qu'un communier lui a transmise : lors des Failles, qui est une manifestation qui regroupe les gens de la commune, un Securitas serait passé relativement tôt, et comme la manifestation n'était pas terminée, il aurait remis au responsable un bulletin de versement à venir payer à la commune, pour que le Securitas refasse un passage.

M. Gorce répond que cette pratique ne fait pas partie des pratiques ou directives de la commune, en tous les cas, ce n'est pas normal. Un Securitas n'est pas censé donner des bulletins de versement, quel que soit son heure de passage.

M. Savigny suggère que l'informateur de M. Mouton remette la copie du bulletin de versement à la mairie.

d) Tournoi des élus de hockey

Mme Fournier signale qu'elle a été l'unique participante du tournoi de hockey organisé pour les élus, mais que, même si elle s'est sentie seule, elle a trouvé la soirée très bien organisée. Des communes étaient très fortement représentées, d'autres très peu. Elle participera volontiers l'an prochain mais trouverait bien que d'autres se joignent à elle.

e) Trou sur le chemin de la Lissole

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Gisiger relève la rapidité avec laquelle les trous, signalés lors du dernier Conseil municipal par M. Mouton, ont été réparés. Il remercie l'administration pour sa célérité.

M. Mouton confirme qu'il n'a pas pu passer par ce chemin le lendemain matin du fait des travaux engagés.

f) Rappel de date

M. Gaudin rappelle la date du vendredi 4 mai comme date du repas des commissions. Il invite les membres à lui annoncer leur présence.

M. Gorce informe sur le dernier chiffre de collecte des biodéchets dans la commune : en mars 2018, 5820 kg de déchets de cuisine ont été collectés, via la petite poubelle verte, ce qui constitue un record. Sur les trois premiers mois de 2018, autant de déchets ont été collectés que sur les 6 derniers mois de 2017, un doublement qui démontre que cette collecte est un succès.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 23h50.

La Présidente du Conseil
Simone Bowman

Le Vice-Président
Christian Cheyroux

Le Secrétaire
Jacques Nierlé